

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 13 juin 2017 : prospective vins bio, assurance récolte, priorités pour l'expérimentation en 2018, arrêté sur l'étiquetage des variétés de vigne au classement, gestion du potentiel viticole

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 13 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Jérôme Despey.

À l'occasion de cette séance, le conseil a fait le point sur l'actualité réglementaire internationale, à la suite du congrès de l'organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) qui s'est tenu à Sophia (Bulgarie). Lors de l'assemblée générale du 2 juin dernier, vingt-deux résolutions ont été adoptées, dont dix-huit auront un impact sur la réglementation européenne.

Le conseil a également été informé de la création d'un « comité mixte franco-espagnol du secteur viticole », visant à renforcer le dialogue entre les administrations et les professionnels de ces deux pays. Ce comité, à l'instar de celui mis en place dans le secteur des fruits et légumes, constituera un cadre régulier de rencontres bilatérales pour analyser conjointement les enjeux du secteur du vin et travailler ensemble à l'avenir des filières vitivinicoles française et espagnole. La première réunion de ce comité aura lieu le 25 juillet prochain à Paris.

Étude prospective sur la filière française des vins biologiques

Dans le cadre des actions prévues dans le plan stratégique de la filière vitivinicole française, FranceAgriMer et FranceVinBio ont conduit une étude prospective sur la filière française des vins biologiques. Ce travail, qui a duré une année, a permis de dessiner cinq scénarii, sur l'avenir de la filière française des vins biologiques, sur lesquels les différents acteurs de la filière vont pouvoir se positionner et engager une réflexion pour l'élaboration de stratégies gagnantes.

Assurance récolte

La direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a informé le conseil des échanges intervenus lors du groupe de travail sur l'assurance récolte dans la filière viticole réuni le 23 mai dernier.

Un état des lieux du développement de l'assurance récolte en viticulture a été présenté, et a permis de constater la progression continue de la couverture du vignoble français pour atteindre 25 % des surfaces en vigne assurées en 2015. Il reste indispensable d'améliorer la diffusion de cet outil. Les professionnels ont été invités à transmettre leurs contributions sur les leviers à activer dans cet objectif.

OCM vitivinicole : consommation des crédits 2016/17 du programme national au 9 juin 2017

La consommation des crédits de l'enveloppe 2016/17 du programme national s'élève à 112,2 millions d'euros (soit 13 M€ de plus que lors du précédent conseil de mai), répartie de la façon suivante :

- 55,4 M€ pour la restructuration et la reconversion du vignoble ;
- 48,1 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 5,4 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers et l'information sur le marché intérieur ;
- 3,3 M€ pour les prestations viniques.

Liste des variétés classées mentionnant l'étiquetage des synonymes

À la suite des réunions du groupe de travail sur les variétés et leurs synonymes (qui se sont tenues à FranceAgriMer en 2016 et 2017) et de la consultation des représentants professionnels, une liste de synonymes des variétés au classement a été établie et soumise à l'avis du conseil dans le cadre d'un projet d'arrêté. Le conseil a donné un avis favorable sur ce texte, ce qui constitue une première étape permettant de valider les synonymes pour lesquels un consensus a été trouvé entre demande professionnelle, avis des administrations et avis des experts de la section vigne du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS).

Expérimentation : bilan de l'appel à projets (AAP) 2017 et priorités pour 2018

Sur les 59 projets déposés par la filière vitivinicole (19 au niveau national et 40 au niveau régional), 20 ont été retenus (4 au niveau national, 16 au niveau régional) pour un montant global de 248 000 €

Concernant le second volet de l'AAP intitulé « élaboration de méthodes et outils d'aide à la décision », la filière vitivinicole a déposé 7 projets, dont 1 a été retenu, pour une aide de 54 000 €

Quant à la filière cidricole, les 2 projets nationaux pluriannuels d'expérimentation déposés ont pu être accompagnés par FranceAgriMer pour un montant global de 150 000 € et l'un des trois projets régionaux déposés est accompagné, pour un montant de 46 000 €

Le conseil a confirmé la reconduction en 2018 des axes prioritaires 2017 pour l'expérimentation, tant pour la filière viticole que cidricole.

Par ailleurs, un appel à propositions de projets de recherche a été lancé en novembre 2016 dans le cadre du Plan National Dépérissement du Vignoble. Ce plan est financé à hauteur de 10,5 M€ sur trois ans par les interprofessions via le comité national des interprofessions des vins à appellation d'origine (Cniv), des crédits du CASDAR et un apport de FranceAgriMer..

Gestion du potentiel viticole : bilan provisoire des demandes déposées en autorisations de plantations nouvelles de vigne pour 2017

FranceAgriMer a présenté aux membres du conseil le bilan provisoire des demandes déposées en autorisations de plantations nouvelles de vigne au 17 mai 2017. Il s'agit ici de données provisoires, avant instruction des services (vérification de l'éligibilité des demandeurs, de l'éligibilité des parcelles ou des segments demandés, des erreurs de saisie).

À noter, à ce stade :

- 5 522 demandeurs enregistrés ;
- 9 296 demandes enregistrées ;
- 11 052 ha de plantations nouvelles demandés, dont 9 495 ha en zones avec limitation et 1557 ha en zone sans limitation ;
- parmi les 85 zones ayant fait l'objet d'une limitation, 43 auraient des demandes supérieures à la limitation, ce qui engendrerait le calcul du plancher d'attribution individuelle.

Au total, après application des limitations régionales, les autorisations de plantations nouvelles qui devraient être délivrées en 2017 s'élèveraient à environ 4 700 ha, soit un niveau inférieur au plafond national de 1% des surfaces déjà plantées (7 939 ha).

Variétés de de vignes à raisin de cuve proposées au classement

Le conseil a donné un avis favorable au classement temporaire pour expérimentation et au classement définitif des variétés de vignes à raisins de cuve suivantes :

- au titre du classement temporaire pour expérimentation :
 - 8 variétés Inra émanant du programme Resdur 2 (5 variétés noires et 3 blanches) ;
 - 4 variétés Inra/BNIC résistantes blanches ;
 - 3 variétés traditionnelles corses (1 variété noire et 2 blanches) ayant obtenu un avis favorable de la section vigne du CTPS en décembre 2016.
- au titre du classement définitif :
 - Bouysselet B, cépage traditionnel de Haute-Garonne (avis favorable du CTPS de décembre 2016) ;
 - Tardif N, cépage traditionnel des Pyrénées-Atlantiques ;
 - Verdanel B, cépage traditionnel de Gaillac.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2017/Conseil-specialise-Vins-de-FranceAgriMer-du-13-juin-2017/\(filier\)/739](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2017/Conseil-specialise-Vins-de-FranceAgriMer-du-13-juin-2017/(filier)/739)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
